

M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce): Je cherche simplement à obtenir certains renseignements au sujet d'une dépense d'un million faite par le ministère des Postes. Je ne vois vraiment pas pourquoi cela irrite tellement le ministre, ainsi qu'en témoigne avec évidence son attitude, sinon ses paroles.

M. Hosking: Il n'est pas le seul.

M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce): Le ministère a acquis une certaine expérience de l'emploi d'autres machines. Il a consacré pas mal de temps aux premiers essais avant d'arriver à des solutions satisfaisantes. Il se livre à des travaux de recherche dont il sortira peut-être pour nous de grands avantages. Mais on doit tout de même pouvoir chercher à obtenir des renseignements à la Chambre sans vexer le ministre. Si je le vexe, je ne m'arrêterai pas pour autant, mais je m'en excuse.

Une voix: Ce n'est pas seulement le ministre qui est vexé, c'est toute la Chambre.

M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce): Le ministre aimerait peut-être nous dire maintenant s'il croit que c'est une bonne idée ou s'il ne croit pas plutôt, ainsi qu'on pouvait le conclure au comité des crédits, qu'il vaudrait mieux confier à la Gendarmerie royale le travail de sécurité actuellement assuré par son ministère, et la coordination en ce domaine.

L'hon. M. Lapointe: Tout d'abord, je tiens à assurer à l'honorable député de Notre-Dame-de-Grâce qu'il ne m'ennuie pas du tout. Je voulais simplement lui signaler que les renseignements qu'il demande lui ont été fournis au comité des crédits, que les délibérations de ce comité ont été imprimées et sont des documents publics. Je ne vois donc pas pourquoi il ne pourrait se procurer ces renseignements.

Quant au point qu'il a soulevé et qu'il a discuté à ce moment-là, c'est-à-dire le recours à la Gendarmerie, il songeait alors, je suppose, qu'à l'égard de certains délits la Gendarmerie semble assumer la pleine responsabilité de l'enquête et du service de police. A l'époque, il a parlé de la contrefaçon et peut-être aussi des stupéfiants.

Nous sommes allés aux renseignements. Nous nous sommes adressés à la Gendarmerie et au ministère de la Justice. Pour ce qui est des vols, y compris les cambriolages, dans des établissements postaux, on nous a dit que la Gendarmerie ne saurait s'en occuper dans les provinces où il existe une force policière locale ou dans les provinces où il existe une force policière provinciale, à moins qu'on ne lui demande de le faire. A l'égard de certains délits comme ceux qu'il a men-

tionnés, on nous a dit que les gouvernements provinciaux qui, sous le régime de la constitution, sont chargés de l'administration de la justice, estiment que ces délits sont d'ordre national en quelque sorte et que les travaux d'enquête peuvent être menés plus efficacement par la Gendarmerie. Mais elle intervient uniquement parce que tel est l'avis des autorités provinciales chargées de l'administration de la justice.

Dans certains autres cas, comme ceux qui ont trait au revenu et aux stupéfiants, le travail exécuté par la Gendarmerie fait partie de l'application de la loi elle-même. Comme le sait mon honorable ami, la Gendarmerie suit de près le commerce des stupéfiants pour ainsi dire et en surveille la vente parce qu'elle se fait sous le régime d'une loi fédérale. Il s'agit là de l'application de la loi. Cependant, comme je l'ai dit plus tôt, dans le cas de ces vols, y compris les cambriolages, on estime que ce sont des délits commis dans une localité en particulier. Si cette localité possède une force policière ou si la province en a une, c'est d'elles que ces délits relèvent. Naturellement, la Gendarmerie est disposée à collaborer avec elles et très souvent les autorités provinciales lui demandent d'intervenir. Cependant, la question relève surtout de la province.

M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce): En fin de semaine, on a beaucoup parlé dans la région d'Ottawa de l'aménagement d'un nouveau bureau de poste dans l'ouest de la ville. Je pense que la nouvelle sera accueillie avec plaisir dans la région et je ne doute pas que tous les gens intéressés en soient très heureux. D'autre part, il y a une autre région de la ville qu'on appelle le Glebe. Pour une raison ou une autre, on m'a signalé plusieurs fois aujourd'hui au téléphone les démarches faites en vue de la construction d'un bureau de poste dans cette région, ajoutant que rien n'a encore été fait pour ces gens. Étant donné que c'est un endroit rapproché, je me demande si le ministre pourrait nous fournir des explications à ce sujet ou nous dire quand le Glebe peut s'attendre d'avoir sa propre station postale.

L'hon. M. Lapointe: Comme mon honorable ami le sait, c'est le ministère des Travaux publics qui s'occupe de construire tous les édifices pour le ministère des Postes. Toute déclaration concernant la construction d'un nouvel édifice viendrait nécessairement du ministère des Travaux publics et non pas de notre ministère.

M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le président, le ministère des Travaux publics ne se contente certes pas de dire: "Nous aimerions vous construire un bureau